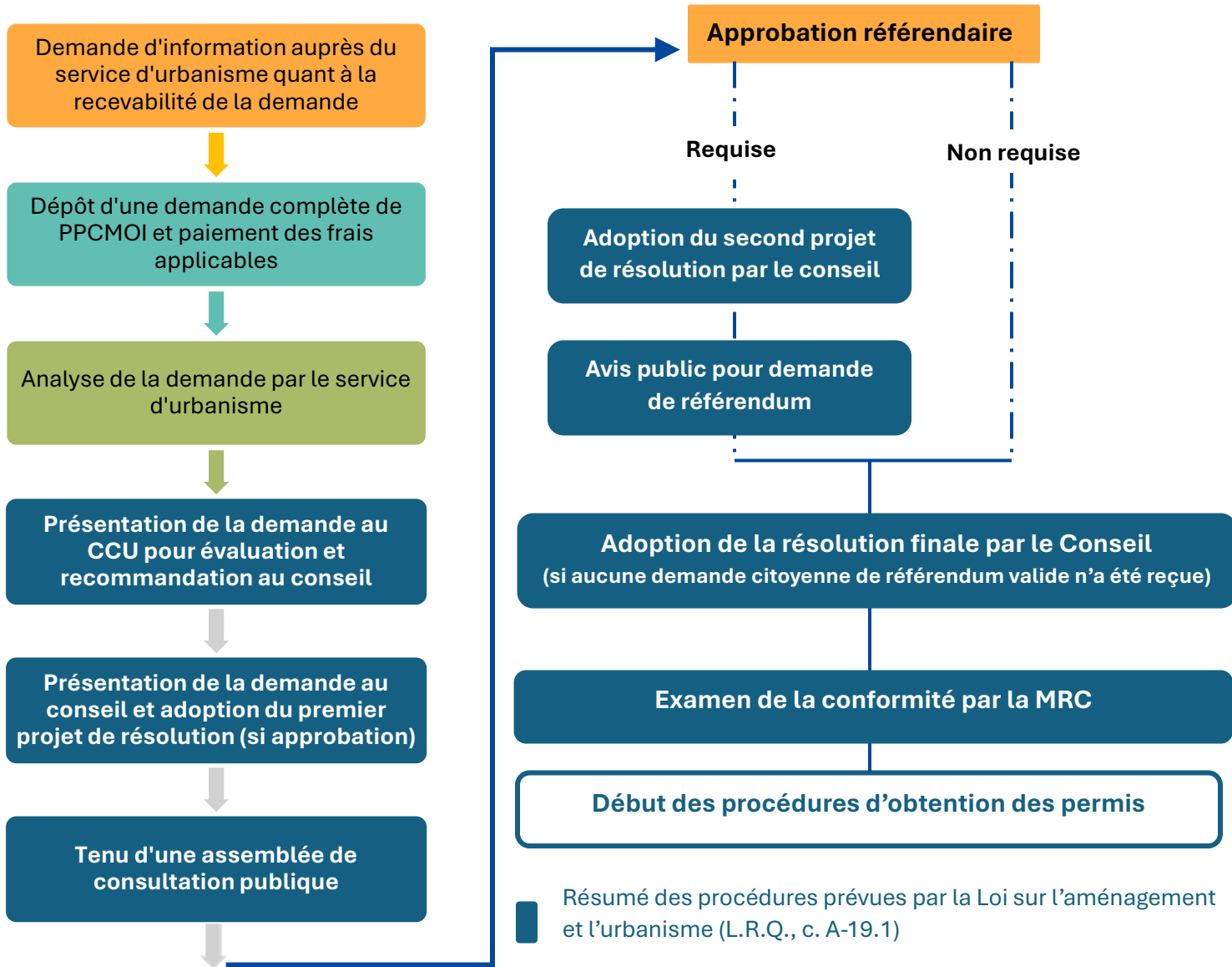


# CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE DE PPCMOI

Règlement no 215-2025 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble



## QU'est-ce qu'un PPCMOI ?

Un **projet particulier de construction, de modification ou d'occupation** d'un immeuble vise à permettre, à certaines conditions, la réalisation d'un projet malgré le fait qu'il déroge à l'un des règlements d'urbanisme de la *Municipalité*.



**Le conseil peut exiger toutes conditions relatives au PPCMOI, dont un délai maximal d'exécution**